

## La PAX débute l'année 2009 avec des excédents plus élevés



- A quoi doit-on ces augmentations ?
- Qui en profite ?
- Comment l'augmentation fonctionne-t-elle techniquement parlant ?
- Où la PAX en est-elle comparée à la concurrence ?

### Produits concernés

- Assurances classiques constituant des capitaux (ComfortLife, TerzaComfort, S, mixte et assimilés selon groupement tarifaire 80 et autres) moyennant paiement périodique des primes
- Rentes viagères différées moyennant paiement périodique des primes (PAX-PensionFlex)

**aussi bien pour le portefeuille existant que pour les nouvelles affaires !**

## A quoi doit-on ces augmentations ?

Grâce à sa politique responsable en matière d'excédents, la PAX a largement fait fructifier le fonds d'excédents au cours de ces dernières années. Cela nous permet maintenant, d'augmenter les taux d'excédent alors que les taux d'intérêt et d'excédent sont en général réduits auprès des autres sociétés.

En période de grandes incertitudes à la bourse, la PAX propose ainsi des assurances classiques constituant des capitaux à des conditions particulièrement attractives.

## Qui en profite ?

Aussi bien les **nouvelles conclusions** que le **portefeuille existant** profitent de l'augmentation des excédents. En vue de traiter les assurés de façon équitable, les différences dans chacune des générations tarifaires sont prises en compte.

Exemples d'excédents d'intérêt pour:

**nouvelles conclusion selon groupement tarifaire 03 (en francs suisses) à compter du 01.01.2009:**

	Nouvel intérêt 2 <sup>e</sup> ordre	Marge d'excédent	Ancienne marge
Assurances de capitaux avec primes périodiques	3,875 %	1,875 %	1,5 %
Assurances de rentes avec primes périodiques	3,875 %	1,875 %	1,5 %
TerzaComfort avec primes périodiques	4,125 %	2,125 %	1,75 %

**L'intérêt pour la bonification d'épargne du compte d'excédents reste à 2 %.**

Nouvellement, le taux d'intérêt de 2<sup>e</sup> ordre, déterminant pour la participation aux excédents du portefeuille d'assurances constituant des capitaux moyennant primes périodiques, porte sur 3,75 % en moyenne.

Exemples d'excédents d'intérêt pour:

**Portefeuille assurance de capitaux (primes périodiques)**

	Nouvel intérêt 2 <sup>e</sup> ordre	Marge d'excédent	Ancienne marge
Groupement tarifaire 80	3,75 %	0,75 %	0,5 %
Groupement tarifaire 96	3,50 %	0,0 %	0,0 %
Groupement tarifaire 99	3,75 %	1,25 %	1,0 %
Groupement tarifaire 01 (rentes viagères différées)	3,75 %	1,25 %	1,0 %
Groupement tarifaire 03	3,875 %	1,875 %	1,5 %

## Comment l'augmentation fonctionne-t-elle techniquement parlant ?

### Nouvelles conclusions

Les nouveaux taux d'attribution des excédents pour les conclusions avec début contractuel à partir du 01.01.2009 ont déjà été implémentés dans les systèmes d'établissement d'offres.

### Portefeuille existant

Les nouveaux taux ont été implémentés dans la banque de données administrative et les attributions au jour déterminant de la police 2009 seront effectuées automatiquement avec ces nouveaux taux d'excédent. Les clients ne seront pas informés directement. Les excédents seront communiqués pour le jour déterminant de la police en même temps que le décompte des primes (communication annuelle des excédents).

## Où la PAX en est-elle comparée à la concurrence ?

Les assurances classiques constituant des capitaux **ComfortLife, assurance en cas de vie et TerzaComfort** profitent beaucoup de cette augmentation des excédents. Dans la comparaison avec la concurrence de info4insider, la PAX se place dès à présent au **premier rang** en ce qui concerne ces tarifs (tarif S avec une durée de 10 ans au deuxième rang). Pour TerzaComfort, l'effet de levier est tellement important que la concurrence est largement distancée. La PAX est la seule société à avoir augmenté les excédents, de nombreuses autres sociétés ayant même été contraintes de baisser les taux.

**→ La PAX domine dans le secteur de l'assurance vie classique constituant des capitaux !**